

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention relative à la mise à disposition par la CDC des Vals de Saintonge du gymnase

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2015

Réuni le : 12/10/2015

Sous la présidence de : Olivier-Stephan Leau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote l'autorisation de signer la convention relative à la mise à disposition du gymnase

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'autorisation est donnée au Chef d'Etablissement de signer pour l'année scolaire 2015/2016 la convention relative à la mise à disposition par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, d'un équipement sportif couvert pour la pratique obligatoire de l'éducation physique et sportive des élèves de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0